

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



La RQTH peut être demandée par toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques. Au-delà de la reconnaissance administrative, la RQTH offre une protection pour une intégration professionnelle durable.

→ LA RQTH, C'EST QUOI ?

La RQTH atteste un amoindrissement durable ou définitif des capacités d'un individu dans l'exercice de son activité professionnelle. L'obtenir permet de valider son aptitude au travail en fonction de ses capacités et d'accéder à un certain nombre de droits, d'aides, de facilités et de conseils pour préserver son emploi dans les meilleures conditions. La demande de RQTH est une démarche individuelle et confidentielle. Il appartient à chacun de décider s'il souhaite faire reconnaître son handicap. Une fois la RQTH obtenue, chacun est libre d'en informer son administration.

→ À QUOI CELA SERT-IL ?

La RQTH est utile pour l'agent. Elle lui permet de faire partie des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, donc de bénéficier des avantages liés à ce statut :

- aménagement du poste de travail ;
- aménagement horaires et temps partiel de droit ;
- priorité pour les mutations, les détachements et mises à disposition ;
- bonification des chèques-vacances ;
- possibilité d'un départ anticipé à la retraite sous certaines conditions.

→ RQTH, MODE D'EMPLOI

Qui ? Depuis la loi du 11 février 2005, c'est aux Maisons départementales des personnes handicapées qu'il revient d'instruire les demandes de RQTH.

Où ? Le formulaire de demande est disponible en ligne : <http://vosdroits.service-public.fr> ou www.travail-emploi.gouv.fr.

Le médecin de prévention remplit le volet médical.

Le dossier de demande est assez complexe.

Les correspondants handicap peuvent aider dans la démarche en toute confidentialité.

Avec quoi ? Un certificat médical de moins de six mois.

Des éléments écrits sur le projet de vie du demandeur.

Combien de temps ? L'instruction des dossiers peut être longue. Le renouvellement de la RQTH est à anticiper six mois à l'avance.

La RQTH est en général accordée pour une durée de

1 à 5 ans



Une question, un renseignement ?

Les Maisons départementales des personnes handicapées
<http://www.mdpsh.fr/>